

Compte-rendu des commissions d'information auprès du CEA Valduc et du CSMV du 7 juin 2023

Les commissions d'information (CI) CEA/CSMV se sont tenues le mercredi 7 juin 2023 dans les locaux du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives, centre de Valduc, sous la présidence de Madame Nathalie AUBERTIN, directrice des sécurités, préfecture de la Côte-d'Or.

La liste des personnes présentes se trouve annexée au présent compte-rendu.

L'ordre du jour de la réunion du CSMV était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 12 décembre 2022
- Activités/bilan du 1er semestre 2023
- Planification des activités du 2ème semestre 2023

L'ordre du jour de la réunion du CEA était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la commission d'information du 12 décembre 2022
- Sûreté : événements significatifs
- Faits marquants – période de janvier 2023 à juin 2023
- Evolution de l'entrée du centre
- Point de situation sur les sirènes
- Point de situation sur les stations de prélèvement
- Besoin en termes d'achats de parcelles
- Point sur la gestion de crise

1- Commission d'information du CSMV

1.1 – Le compte-rendu de la commission d'information du 12 décembre 2022 a été approuvé.

1.2 - Activités/bilan du 1er semestre 2023

Le lieutenant-colonel KOLMAN, conseiller à la sécurité nucléaire sur la base aérienne 113 à St Dizier et du Centre Spécial Militaire de Valduc, présente les activités du CSMV pour le 1^{er} semestre 2023.

Un exercice de sécurité nucléaire de niveau 1 (SN1) a été réalisé le 16 mai 2023 conjointement avec le CEA de VALDUC conformément aux directives d'entraînement de l'autorité nucléaire de défense et du ministère des armées avec les objectifs suivants :

- Tester la mise en œuvre du plan d'urgence interne
- Tester la bonne coordination entre le site du CSMV et la BA 113
- Tester la bonne coordination entre le site du CSMV et les renforts du centre CEA de VALDUC.

Le retour d'expérience de cet exercice a démontré un bon soutien apporté par le centre CEA de VALDUC.

Autres activités du 1^{er} semestre 2023 :

- Activité opérationnelle du centre habituelle
- Maintien en condition opérationnelle des bâtiments conformément aux référentiels de sécurité nucléaire (cycle annuel)
- Préparation de la mise en veille opérationnelle

1.3 - Planification des activités du 2^{ème} semestre 2023

- Poursuite de l'activité opérationnelle du centre
- Poursuite de l'entretien des bâtiments
- Poursuite de la préparation de la mise en veille opérationnelle, avec le soutien de la BA 113.

2- Commission d'information du CEA Valduc

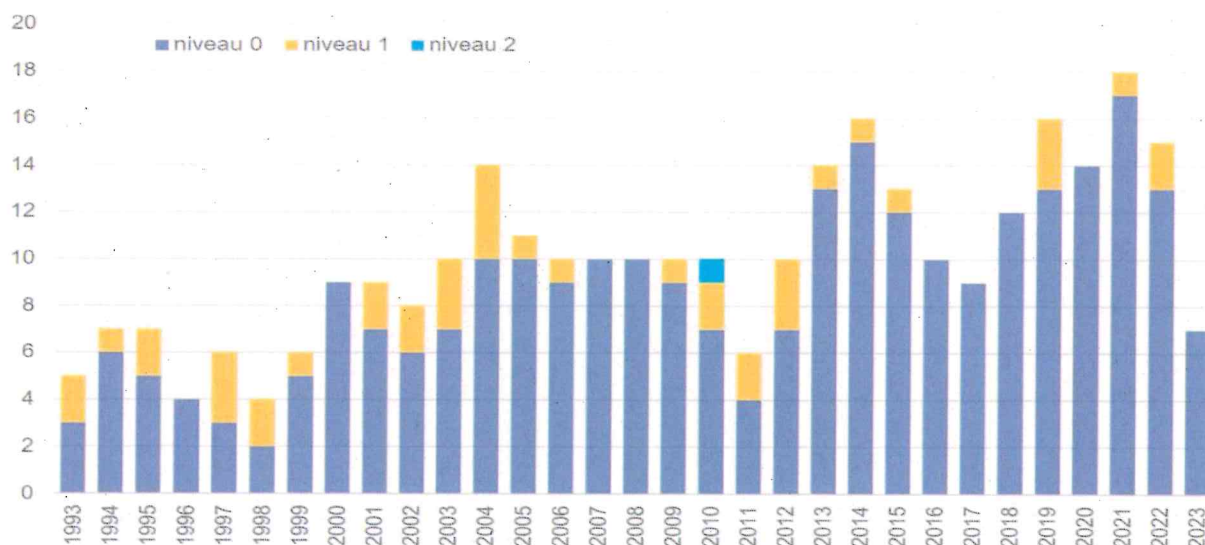
2.1 – Le compte-rendu de la commission d'information du 12 décembre 2022 est approuvé.

2.2 – Sûreté : évènements significatifs

Pour rappel, un évènement significatif est un évènement qui contextuellement sort du référentiel et pour lequel le CEA Valduc effectue une déclaration auprès de l'autorité de sûreté de défense. A l'issue de cette déclaration et dans un délai maximum de deux mois, le déclarant adresse à l'autorité de sûreté un compte-rendu dans lequel il décrit les circonstances de l'évènement et les mesures prises pour éviter qu'il ne se reproduise.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre d'évènements significatifs annuels depuis 1993 en fonction du niveau de gravité, le niveau 0 étant le plus faible.

A ce jour, depuis début 2023, 7 évènements significatifs de niveau 0 ont été déclarés.



2.3 – Faits marquants – période de janvier 2023 à juin 2023

a) Réunion de la Commission de Sûreté des Laboratoires, Usines et de la gestion des Déchets (CSLUD)

La réalisation d'une nouvelle installation sur le site, débutée il y a plus de dix ans, arrive à échéance et sera prochainement exploitée. Fin mars 2023, à l'issue d'une visite complète de l'installation, 15 membres de la CSLUD se sont réunis avec 18 experts de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et les représentants du CEA de VALDUC, en présence de deux représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense (ASND) pour donner un avis à l'autorité de sûreté sur la mise en activité de la nouvelle installation nucléaire de chimie.

La commission a émis un avis favorable à la mise en service et en actif du bâtiment. Celle-ci est prévue pour le début de l'année 2024.

b) Audit de l'Inspection Générale du Nucléaire (IGN) portant sur la culture de sécurité du centre

La notion de culture de sûreté est désormais mise en œuvre depuis plusieurs années par de grands industriels français dont certains collaborent avec le CEA de VALDUC pour que celui-ci développe sa propre démarche.

Du 3 au 7 avril 2023, l'inspection générale du nucléaire (IGN), instance du CEA national, a été mandatée par l'administrateur général pour effectuer un audit sur le site du CEA de VALDUC. Cet audit (visites d'installations, entretiens individuels, réunions de travail, réunions de sécurité), portait sur la culture de sécurité du site. Au terme d'une journée et demie d'analyse des 439 faits collectés il a été suggéré au site de continuer à travailler sur l'acculturation du personnel à la sécurité, sur la sécurité conventionnelle au sein de la conduite des activités (le centre étant plus axé sur la sécurité nucléaire) et sur la communication en matière de sûreté/sécurité. **Le prochain audit aura lieu dans cinq ans.**

c) Réunion des maires et présidents de communautés de communes

Le 25 avril 2023, la directrice du CEA de VALDUC a convié les maires et les présidents de communautés de communes proches du centre, afin de reprendre contact après la période de pandémie. Les activités du CEA de VALDUC en tant qu'organisme, peu connues par le grand public, leur ont été présentées et les enjeux de la direction des applications militaires ont été déclinés, avec un focus sur les activités menées sur le centre de VALDUC.

d) Actions de communication

Des actions de communications ont été menées afin de mieux faire connaître le site tant localement qu'au plan national et ce, afin de susciter des candidatures de stagiaires, d'alternants, de thésards voire de futurs salariés.

La liste non exhaustive de ces actions est la suivante :

- participation au carrefour des carrières au féminin
- Scientifique Toi Aussi !
- interventions à destination de collégiens (forums de métiers Is sur Tille, concours CGénial), de lycéens (olympiades des métiers des sciences de l'ingénieur) d'élèves ingénieurs (ESIREM, ESAM, ...)
- visites d'élèves (CEA Marcoule, ESPCI, ENSAM, ESIREM...)
- séances de sensibilisation au secourisme au profit des élèves de primaire (CM1/CM2) des écoles des communes proches.

2.4 – Evolution de l'entrée du centre



Environ 1600/1700 personnes entrent chaque jour sur le site. Parmi ces personnes environ 800 utilisent les bus de transport collectif mis à disposition et 800 viennent en voiture.

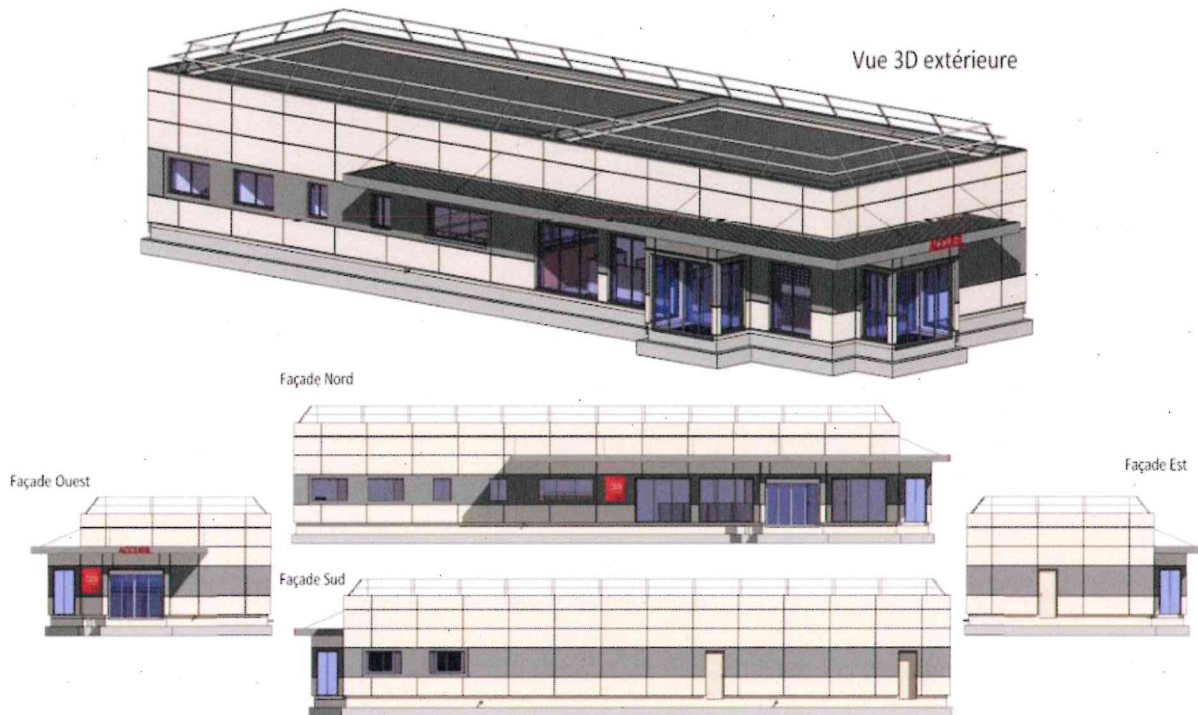
Sur les 800 personnes avec véhicule, il y en a environ 250 qui accèdent au site par une entrée secondaire, qui fermera fin août, et les autres empruntent l'entrée principale.

Les travaux sur l'entrée « centre » sont réalisés dans l'objectif de mieux sécuriser l'accès au site en effectuant un premier filtrage avec vérification d'identité, remise d'un badge aux personnes non permanentes sur le site et ensuite, dans une zone intermédiaire, un contrôle des coffres des véhicules avant entrée dans le CEA de VALDUC.

En cas d'embouteillages, les véhicules stationneront sur la D101K et non sur le parking qui leur est dédié sur le site. Afin d'éviter la gêne des riverains, Il est prévu la création d'un rond-point (pour accéder à un nouveau parking - n° 247) et d'une voie de délestage (pour accéder au site). Plusieurs parkings poids lourds seront également créés pour permettre le stationnement en attendant l'horaire d'ouverture du site.

La fin des travaux de voirie et réseaux est prévue pour octobre 2023 et celle des travaux de construction, englobant la création d'un nouveau bâtiment d'accueil pour la vérification d'identité, pour juillet 2024.

Nouveau bâtiment d'accueil



En complément de ces travaux, une étude juridique est en cours (montage industriel, exploitation) pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings. L'objectif est de mettre les véhicules à l'abri des intempéries et d'installer des bornes électriques de rechargement pour les véhicules électriques (réglementairement obligatoire).

2.5 – Point de situation sur les sirènes

Le système d'alerte via les sirènes est intégré au PPI (Plan Particulier d'Intervention) du CEA de VALDUC :

9 sirènes sont implantées dans les communes avoisinantes (Echalot, Salives, Le Meix, Moloy, Frénois, Lamargelle, Léry, Poiseul-la-Grange et Lochère) et 3 sirènes sont réparties sur le centre.

La commande de ces sirènes s'effectue depuis le PC sécurité du site de VALDUC sur ordre des autorités du CEA ou de la préfecture.

Le système de sirènes est obsolète (datant de 1997). Son efficacité acoustique et sa fiabilité doivent être améliorées et le remplacement de ce système a débuté en 2019. Les objectifs sont de mettre en place de nouveaux diffuseurs sonores (les études et les essais sonores sont terminés).

De nouveaux coffrets de pilotage de ces sirènes sont prévus ainsi que le déplacement de coffrets inaccessibles pour faciliter les opérations de maintenance. Des alimentations électriques ont été mises sur batteries pour permettre une autonomie de 48 heures et les lignes modem ont été modifiées pour passer à des lignes satellite INMARSAT voire à des lignes GSM 4G. Le pilotage depuis le pupitre du PC sécurité a été sécurisé et fiabilisé. Il reste les systèmes de sirènes des communes d'Echalot et Lochère à améliorer.

2.6 – Point de situation sur les stations de prélèvement

Des stations de prélèvement sont installées dans les communes dans le cadre de la surveillance de l'environnement. Actuellement, elles sont au nombre de 4 (Echalot, Léry, Moloy et Salives).

Elles servent à effectuer des prélèvements d'aérosols sur filtre (vérification de particules dans l'air), d'eaux de pluie (pour analyse), des mesures par dosimétrie (pour évaluer le rayonnement).

L'implantation historique de ces stations ne permet plus aujourd'hui de respecter les exigences de représentativité des prélèvements (non respect de la norme NF M60-760).

Ces stations doivent évoluer au niveau de leur emplacement (les terrains n'appartenant pas au CEA) et la consommation énergétique globale doit continuer à être optimisée afin de minimiser l'impact environnemental et de garantir une autonomie maximale en cas de coupure.

Les équipements des futures stations seront les suivants :

Matériels de mesure intérieur : barboteurs, préleveurs d'aérosols, balise tritium et balise Alpha/Bêta.

Matériels de mesure extérieur : sonde Gamma, collecteur d'eau de pluie dont un avec système de réchauffage (grêle/neige) et refroidissement (évaporation).

Ce type de matériel nécessite un maintien de la température entre 15 et 25 °C. Par conséquent, un système de climatisation réversible sera mis en place dans les nouvelles stations ainsi qu'une bouche de ventilation obturable.

2.7 – Besoin en termes d'achats de parcelles

Les terrains actuels appartenant à des particuliers, le CEA de VALDUC a besoin de parcelles (100 m² minimum) permettant l'implantation du système définitif des sirènes et des stations de prélèvement. Des parcelles sont en cours d'acquisition pour les communes d'Echalot, de Léry, de Lochère et de Salives. D'autres terrains restent à acquérir pour les communes de Frénois, Le Meix et Moloy.

2.8 – Point sur la gestion de crise

9 communes (Echalot, Lochère, Poiseul la Grange, Salives, Le Meix, Moloy, Frénois, Lamargelle et Léry) sont situées à l'intérieur du périmètre défini dans le PPI, d'un rayon de 6 km autour du centre de VALDUC. En cas d'incident grave survenant sur le site de VALDUC et géré conjointement avec la préfecture, ces communes doivent être alertées.

Les différents moyens d'alerte sont les sirènes, les automates d'appel (sur inscription en mairie), et un numéro vert mis en service par le CEA de VALDUC pour informer les populations (0 800 74 66 46). Un nouveau dispositif piloté par la préfecture, FR Alert, a été mis en place au niveau national il y a un an et permet d'alerter toute personne située dans le périmètre d'alerte et munie d'un téléphone portable.

Par ailleurs, une plaquette d'information de la population du « cercle PPI » a été élaborée conjointement par la préfecture de la Côte-d'Or, le CEA de VALDUC et l'armée de l'air et de l'espace. Elle est distribuée dans le périmètre du rayon de 6 km défini dans le PPI et est mise à disposition des élus pour une distribution aux nouveaux arrivants dans leur commune.

Elle contient les instructions à suivre dès le déclenchement des sirènes et des messages d'alerte et doit être conservée par les habitants.

Cette plaquette fera l'objet d'explications détaillées lors de la prochaine commission d'information qui présentera notamment l'exercice PPI à venir.

Les bons réflexes en cas d'alerte

Alerte

➤ La sirène vous prévient de l'alerte



Apprenez les bons gestes de protection.

Ce document, que vous devez conserver, vous rappelle les consignes à appliquer immédiatement en cas d'accident.

Installée dans votre village, en cas d'accident majeur sur le site de Valduc, la sirène est immédiatement déclenchée par le directeur du Centre par délégation du Préfet. Elle émet un signal qui comporte trois cycles d'une minute et quarante et une secondes, chacun espacé de cinq secondes.

Un message par l'automate d'appels téléphoniques vous confirme l'alerte (n° à communiquer au préalable au CEA/Valduc).

À faire

➤ Mettez-vous à l'abri



Tout bâtiment est votre meilleur moyen de protection.

Restez ou rentrez chez vous, chez un voisin ou dans un bâtiment public. Fermez les portes et les fenêtres, coupez la ventilation afin d'éviter tout contact avec des substances radioactives.

Arrêtez les ventilations en fonctionnement.

Laissez les animaux et le bétail dehors.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils y sont à l'abri et en sécurité avec leurs enseignants qu'ils connaissent bien et qui sont parfaitement au courant des mesures à prendre.

➤ La radio et la télévision régionale vous informent en temps réel



Mettez-vous à l'écoute des médias locaux.

D'une manière générale, prenez en compte toutes les consignes données par les autorités.

N° Vert du CEA Valduc :
Information sur la situation

N° Vert 0 800 74 66 46

APPEL GRATUIT SUR TOUT RÉSEAU FIXE

À ne pas faire

➤ Ne gênez pas les secours



Pendant l'alerte, évitez d'utiliser vos téléphones fixes et portables excepté en cas d'urgence, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. De plus, il se peut que ces derniers cherchent à vous joindre.

Ne prenez pas votre voiture. Elle n'assure pas une bonne protection et vous risqueriez de gêner le trafic routier réservé aux secours.

Après l'alerte

➤ La sirène vous signale la fin du danger



Un son continu de 30 secondes met fin à l'alerte. Vous pouvez sortir. Respectez les consignes de sécurité qui vous sont communiquées par les autorités.

Vous pouvez continuer à consommer sans risque les provisions entreposées à votre domicile ainsi que l'eau du robinet.

Ne pas cueillir et consommer les légumes ou les fruits du jardin avant la permission des autorités.

QUESTIONS DIVERSES/POINTS SOULEVÉS :

- Est-ce que FR Alert est déjà en fonction et est-il cumulatif avec l'automate d'appel ?

FR Alert est déjà actif mais ne fonctionne qu'avec les téléphones portables. Par conséquent, les personnes disposant uniquement d'un téléphone fixe doivent faire la démarche de s'inscrire sur la liste de l'automate d'appel en mairie, le but étant de couvrir la totalité de la population.

- Ne faudrait-il pas ajouter dans la plaquette d'information qu'il est nécessaire d'activer FR Alert sur son téléphone et préciser le moyen de l'activer ?

Oui, un point d'attention peut être ajouté dans la plaquette. Cependant il a été constaté, lors d'un exercice testant FR Alert pour la 1ère fois, que plus de 90 % des personnes passant dans la zone ont reçu le message, ce qui est plutôt satisfaisant.

- Serait-il possible de mettre à disposition des mairies plusieurs exemplaires de la plaquette d'information en vue de les distribuer aux administrés ?

Le CEA de VALDUC met à disposition des mairies le nombre d'exemplaires nécessaires et peut en rééditer si besoin.

- Comment prévenir une personne habitant dans le périmètre qui serait en déplacement à l'extérieur au moment de l'alerte ?

FR Alert couvre un périmètre défini, donc toute personne traversant la zone aura l'information. L'automate d'alerte pourrait venir en complément pour les personnes à l'extérieur du périmètre.

- Qui doit agir sur les feux de forêt déclenchés hors du site du CEA de VALDUC mais dans les communes proches ?

L'alerte est donnée par toute personne constatant un départ d'incendie. Eu égard à la proximité du CEA de VALDUC, le SDIS peut demander l'intervention du personnel qualifié du centre, afin de maîtriser rapidement l'incendie avant l'arrivée des pompiers.

En ce qui concerne le site, le SDIS vient en renfort au personnel de lutte contre l'incendie du CEA de VALDUC pour protéger les installations. Les abords du site sont par ailleurs surveillés.

La prévention des feux de forêt étant un souci majeur pour l'État, la préfecture de la Côte-d'Or travaille à l'élaboration d'un plan départemental de prévention des feux de forêt. Ce plan présentera des recommandations à destination du grand public mais aussi à l'ensemble des partenaires. Les maires seront destinataires de ce plan.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La directrice des sécurités,

Nathalie AUBERTIN

EMARGEMENT

COMMISSION D'INFORMATION CEA/CSMV 7 JUN 2023 - 10H30

Nom-prénom	qualité	signature	Adresse mel	N° de tel
Nathalie AUBERTIN	Préfecture Côte-d'Or Directrice des sécurités		/	/
Thomas GUITTET	Préfecture Côte-d'Or Direction des sécurités Chef du bureau défense et sécurité		/	/
Catherine CAUBIEN	Préfecture Côte-d'Or Direction des sécurités			03.80.44.66.59
Anaïs GASPALON	Préfecture Côte-d'Or Direction des sécurités		pref-bureau-defense-securite@cote-dor.gouv.fr	03.80.44.66.47
SAULCEOT Gilles	Maire Lemergelle		gilles.saulceot@laposte.net	06 98 83 58 25
Guislain Leticia	Secrétaire de Mairie LERY		mairie.lery@orange.fr	
AUENA Christophe	Adjoint au Maire de Nison		candace@ville-dyon.fr	0762 47612
Voisin Patrice	Franco Nature Environnement		patrice.voisin21@gmail.com et contact@france21.fr	0635 55 48 30
Burille Catherine	Mairie LERY			
PAQUET Florian	Maire de Nolay		mairie.molay@orange.fr	0659 21 10 72
THEIS Pascal	Maire POISEUX LA GRANGE		mairie.poiseux@orange.fr	0785835453
GENOD Gilles	Mairie de Salives			0626312510
JONARD Fabrice	Assist. à l'Evolution Centre			

NOM	Correspondance Section de crise	Signature	Coordonnées
MANGIN Peggy	chef unité communication et affaires publiques CEA/DAN/NA		03.80.23.48.28
SILVERT Virginie			03.80.23.47.77
HAIDERY Eric	Gendarmerie - PS RG Vallée		06.23.12.78.28
PORTA Olivier	Gendarmerie Compagnie d'Intervalle		06.74.93.02.06
CORDUBOIS Jean-François	CSNU		06.61.86.61.70
LEL VERNAN Maxime	BA113		06.26.44.35.92
LETERE Didier	ASWD		06.82.81.72.83
BOSSU Jean Louis	DND 21		06.65.61.20.22